

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 31 août 2015

Membres présents : Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Sabine BAROU-MORRUGARES, Sarah BLAIX, Michel FERRARIO, Marie-Claude DARBEL, Sophie BENEDETTO, Alain DOMINJON, Ludovic GROS, Isabelle DURIEUX.

Membre représentée : Brigitte NUER (procuration à Danielle Bochet)

Membre absent : Patrick ALLARD

Le compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Sophie BENEDETTO

Ordre du jour

- 1- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- 2- Bilan du Plan Local d'Urbanisme,
- 3- Droits de préemption,
- 4- Redevances gaz,
- 5- Accompagnement dans les transports scolaires,
- 6- Personnel communal,
- 7- Préfinancement à taux zéro du FCTVA,
- 8- Motion de soutien à l'action de l'AMF,
- 9- Questions et informations diverses.

1 – Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme depuis le 01 juillet 2015.

Pour pallier ce désengagement, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne a créé un service commun mutualisé pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme. Il précise que ce service n'émet qu'un avis et qu'il n'emporte pas de transfert de compétence, le Maire conserve ses prérogatives pour délivrer ou refuser une autorisation. Ce service sera opérationnel à partir du 01 octobre 2015.

Mr le Maire propose de signer la convention d'adhésion avec la CCCM qui précise le champ d'application, et les modalités logistiques et financières. Une participation au coût de fonctionnement est, en effet, demandée à la commune. Elle comporte une partie fixe égale à 1€ par habitant et par an et une partie proportionnelle au nombre et au type d'actes d'urbanisme instruits.

Vote : unanimité

2 - Bilan du Plan Local d'Urbanisme

Suite aux prescriptions de la loi ALUR de mars 2014, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer s'il envisage une révision du PLU qui a été approuvé il y a 9 ans.

Le transfert du PLU à l'intercommunalité étant prévu par la loi pour 2017, le Conseil Municipal décide d'attendre ce transfert. Une réflexion à ce sujet sera menée à cette occasion.

3 - Droits de préemption

Mr le Maire présente deux dossiers dont les parcelles sont en cours d'aliénation et propose de ne pas exercer le droit de préemption communal. Il s'agit des parcelles :

* E 521 (590m²), E1721 (bande de terrain de 2.5m le long de la parcelle), E 1410 (147m² pour 1/12eme indivis) au lieu-dit La Tour.

Vote : unanimité

* ZB 43 (804m²), au lieu-dit La Rebouda.

Vote : 13 Pour—1 non-participation



4– Redevances gaz

Suite au décret 2015-334 du 25 mars 2015, GRDF a l'obligation, à partir de cette année, de payer une redevance à la commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz et par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz. Cette redevance se calcule au prorata du linéaire de réseaux enterrés.

Mr le Maire propose d'acter cette redevance.

Vote : unanimité

5– Accompagnement dans les transports scolaires

Mr le Maire présente la convention pour l'accompagnement dans les transports scolaires établie par le SPM afin de redéfinir le rôle de chacun des différents acteurs du transport scolaire et détailler les missions des accompagnateurs.

Il propose au Conseil Municipal de signer cette convention.

Vote : unanimité

6– Personnel communal

Danielle BOCHET présente l'organisation des services scolaires pour l'année 2015 –2016.

- Emilie GRANGE : ATSEM, conserve son emploi du temps
- Patricia SIMON : assure les Temps d'Activités Périscolaires, qui se déroulent désormais le vendredi après midi de 13h40 à 16h40, ainsi que l'Accueil en Garderie Périscolaire de fin de matinée et celui de fin d'après midi.
- Proposition de la création d'un Contrat à Durée Déterminée d'adjoint technique territorial du 1er septembre 2015 au 30 juin 2016 pour l'accompagnement dans le bus scolaire de l'Echaillon (à la place de Patricia SIMON) et pour l'entretien des locaux de l'école (en remplacement temporaire de Fabienne ROCHE) .

Vote : unanimité

Yves DURBET précise que c'est Stéphanie GUGLIELMI qui occupera cet emploi.

7– Préfinancement à taux zéro du FCTVA

Danielle BOCHET expose le dispositif de préfinancement à taux zéro des attributions dues au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) mis en place par la Caisse des Dépôts et de Consignations. Il permet à une collectivité d'obtenir le montant du FCTVA prévu en 2016 sur l'exercice 2015 au vu des prévisions budgétaires d'investissement. Le montant sera versé en fin d'année à la commune et remboursé par celle-ci à hauteur de 50% en décembre 2016 et de 50% en avril 2017.

Il ne génère aucun intérêt, ni frais ou commission . Le but de cette action s'inscrit dans les démarches de l'état pour soutenir et favoriser l'investissement public local qui est au ralenti du fait de la baisse des dotations aux collectivités. Pour la commune d'Hermillon, le montant serait de 47 514€.

Danielle BOCHET propose d'adhérer à ce dispositif.

Vote : unanimité

8– Motion de soutien à l'action de l'AMF

Yves DURBET présente l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. L'AMF dénonce une amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement des communes de 12.4% en 2014. Les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

Par conséquent, il est proposé aux conseillers municipaux, d'adopter une motion de soutien pour l'action de l'AMF.

Vote : unanimité



9- Questions et informations diverses

Yves DURBET, nous informe :

- Une journée d'action contre la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales est organisée par l'AMF le 19 septembre dans toutes les communes de France. Afin d'avoir plus de poids, il est envisagé un regroupement de l'action des communes sur Saint Jean de Maurienne.
- Le rapport d'activité 2014 de Maurienne Expansion est disponible et consultable en mairie.
- Le projet de travaux de rénovation du garage communal est en cours d'élaboration auprès de l'architecte. Il sera très prochainement présenté au Conseil Municipal. Une subvention de 48 000€ au titre de la DETR a été attribuée par l'Etat pour la réalisation de ces travaux.

Il donne lecture de la lettre de remerciement de l'association ASO (Amaury Sport Organisation) pour le bon déroulement de la journée de l'avant tour de France et l'implication des bénévoles.

François ANDRE remercie :

- Les jeunes qui ont œuvré pour la commune cet été.
- Les bénévoles pour leur implication lors de la journée de l'étape du tour du 19 juillet.

Danielle BOCHET revient sur la rentrée scolaire et la mise en place du nouveau logiciel de réservation.

- Elle rappelle que les réservations sont possibles jusqu'au mercredi soir pour la semaine suivante.
- Elle invite les utilisateurs du logiciel qui auraient des remarques ou améliorations à apporter à se rapprocher de la mairie.

Michel FRUMILLON nous informe que la refonte du site Internet de la Commune d'Hermillon est en cours.

Michel FERRARIO rappelle les festivités des 3 Glorieuses qui auront lieu les 05, 06 et 08 septembre 2015.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - SAINT-JULIEN-MONTDENIS - VILLARGONDRAK

CLE
Contribution locale étudiant

ETUDIANT à la rentrée 2015 ?
Vous pourriez bénéficier d'une AIDE FINANCIERE.

- Vous poursuivez des études après le baccalauréat.
- Vous avez moins de 25 ans au 1er sept. 2015.
- Vous résidez sur le territoire de Cœur de Maurienne* depuis plus de 2 ans (avant 1er janvier 2013).

* Hermillon, Le Châtel, Montricher-Albanne, Montvernier, Pontamafrey-Montpaschal, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Villargondran.

DEMANDEZ la Contribution Locale Etudiant.

Retirez votre dossier à partir du 6 août 2015 dans la mairie de votre commune (au CCAS de Saint-Jean-de-Maurienne pour les étudiants de Saint-Jean-de-Maurienne)

ou **TELECHARGEZ-LE** depuis le 1er août 2015 sur www.saintjeandemaurienne.fr www.coeurdemaurienne.com

Dépôt des dossiers avant le 30 novembre 2015 par l'étudiant(e) au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Jean-de-Maurienne

Plus d'information
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
F.J.T. rue Pierre Balmain (2ème étage)
Saint-Jean-de-Maurienne
Tél : 04 79 64 00 54
ccas@saintjeandemaurienne.fr

http://PERISD Saint-Jean. Ne pas jeter sur la voie publique, merci

Centre Finance et de Recouvrement
Agence Publique - 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél. : 04 79 63 87 70 - Fax : 04 79 63 87 21
Email : central@ccas.saintjeandemaurienne.fr

Participation demandée à la commune pour l'instruction des actes par le services commun ADS de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne

- Une part fixe égale à 1€/an/habitant.
- Une part proportionnelle au nombre et au type d'acte instruit :

Type d'acte	Coût par acte
Certificat d'urbanisme opérationnel	60 €
Déclaration préalable	105 €
Permis de démolir	120 €
Permis de construire	150 €
Permis d'aménager	180 €



Sollicitée par ERDF courant juin, la commune a validé le projet de fresque sur le poste de transformation du Pont de la Scie. La réalisation est le résultat du travail de l'artiste Jérôme Favre « Ateliers Rocate Sud ».

De nombreuses personnes s'arrêtent pour regarder les détails de cette peinture murale aux thèmes généraux demandés par ERDF : le vélo, l'énergie, la Savoie. La commune a demandé quelques éléments spécifiques à notre village : les tulipes de Montandré et la Tour du Châtel.



Inauguration officielle le 19 septembre 2015 en présence de représentants d'ERDF